



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION BILATERALE FO À LA DI LE 04 MAI 2022

## Etaient présents à cette réunion :

Monsieur GADOIN Pierre Directeur interrégional Adjoint,  
Madame BOURDOT Réjeanne Directrice des Missions Extérieures de la DISP de Lille,  
Monsieur FRANCOIS Arnaud 1<sup>er</sup> SVT Adjoint ARPEJ.

## Etaient présents pour le syndicat FO Justice :

Monsieur JEANNIOT Jérémie, Représentant Régional  
Madame FABBRI Soumia, Représentante section PREJ DISP de Lille,  
Monsieur CHIRON Cédric, Représentant local PREJ de Beauvais,  
Monsieur CAMBIER Arnaud, Représentant local PREJ de Beauvais,  
Monsieur BRICHE Mickael, Représentant local PREJ d'Amiens,  
Monsieur MACQUE Nicolas, Représentant local PREJ de Valenciennes.

En préambule de cette réunion, Monsieur GADOIN tenait **à nous féliciter collectivement du travail effectué par les agents PREJ** de toutes les structures de la DISP de Lille. Il nous explique aussi que les autorités judiciaires ont un regard positif sur nous, le professionnalisme des agents PREJ est à mettre en valeur.

La DI LILLE est composée actuellement de **6 PREJ** (Amiens, Beauvais, Laon, Lille, Longuenesse et Valenciennes), pour un total de **175 agents**.

Un questionnaire élaboré par l'ensemble des représentants **FO Justice** présent ce jour et par Monsieur VERLET Adrien représentant Local de Longuenesse qui n'a pas pu être présent, avait été envoyé par Madame FABBRI à la DI afin que nous puissions avoir le maximum de réponses ce jour.

La réunion débutera vers 9h20 pour se finaliser vers 14h40, **presque 5 heures d'échange ininterrompu**, un dialogue constructif et sans langue de bois, pour quelques petites avancées et attendons de voir si **les engagements seront tenus...**

**PROBLÉMATIQUE n°1 : Le planning à 8 jours qui n'est plus d'actualité à ce jour, impactant la vie privée des agents notamment sur l'organisation de leurs enfants, ainsi que des changements de planning de dernière minute.**

**Réponse :** Madame BOURDOT précise qu'au vu de son effectif, la planification à 8 jours était impossible pour le moment.

Cela n'est pas entendable pour nous, nous leur expliquons qu'à défaut d'avancée rapide sur ce point, **on sera prendre nos responsabilités... Autant que la DISP s'était déjà engagée sur ce point...** Cette situation a suffisamment duré et nos vies familiales peut en être menacées.

Monsieur GADOIN indique qu'effectivement, notre délégation avait déjà soulevé ce gros problème en Bilatérale **FO** en septembre 2021 et qu'il fallait absolument trouver une solution. Le renforcement de l'ARPEJ d'un 1<sup>er</sup> surveillant à la planification leur a pas permis d'améliorer la planification à cause notamment du départ à la retraite de Monsieur Rolin, qui n'est pas remplacé à cette heure

**L'EFFECTIF RH ARPEJ EST DE CE FAIT IMPACTÉ. RETOUR À LA CASE DÉPART**

**Syndicat FO Justice :** indique donc que pour les agents **ce n'était plus entendable**, le manque d'effectif perdue depuis 2019, que **les efforts des agents avaient déjà été consentis par le passé** et que nous souhaitons que cela se règle le plus rapidement possible. **NOUS AVONS DEMANDÉ QUE LA DI PROPOSE UNE MISE À DISPOSITION LE PLUS VITE POSSIBLE POUR LE POSTE VACANT**

**Réponse :** Madame BOURDOT, indique que les agents au secrétariat ARPEJ feront également une formation planification afin de venir en aide et de dégager du temps pour la programmation lorsqu'il y aura des difficultés.

**MONSIEUR GADOIN NOUS A AFFIRMÉ QUE SOUS 15 JOURS OUVRÉS DES SOLUTIONS ALLAIENT NOUS ÊTRE APPORTÉES.**

**Mais ne soyons pas dupes, les missions de dernière minute et autres CI seront toujours d'actualité. IL S'AGIT DE MISSIONS A ENJEUX MAJEURS et donc il faut les traiter...**

Il faudra répartir ces missions du mieux possible et c'est le rôle de notre hiérarchie locale. Car l'ARPEJ programme la mission et à charge à nos chefs de proximité d'évaluer au mieux, les ressources à attribuer.

**SI EUX-MÊME NE SONT PAS EN MISSION...**

Pour les missions de dernière minute, **FO Justice** avait proposé à la dernière réunion bilatérale **FO** en 2021, **qu'il serait intéressant de mettre 2 équipes d'astreintes de 3 agents chacune sur la base du volontariat** afin que les agents puissent être moins impactés par le changement de planning de dernière minute.

**Réponse :** Monsieur GADOIN et Madame BOURDOT ne sont pas contre, un sujet à travailler et à analyser.



## **PROBLÉMATIQUE n°2 : Les heures supplémentaires : Dans certaines structures PREJ, les agents dépassent les 108 heures à chaque trimestre et n'ont pas l'autorisation de poser un RHS...**

La position de Monsieur GADOIN est de réduire les heures supplémentaires, pour cela un recrutement de 5 agents sur le PREJ de Beauvais est prévu...

Malheureusement, selon eux, l'absentéisme cumulée au sous-effectif sont des points noirs... **C'est le serpent qui se mord la queue.**

Les agents sont fatigués par les heures effectuées. Sur le long terme cela provoque des problèmes de santé et ils finissent par se mettre en arrêt de travail.



**IL A ÉTÉ CONSTATÉ QUE LE NOMBRE DE MISSIONS SONT EN PERPETUELLES AUGMENTATION.**

On nous certifie que Madame Salmi fait le tri des missions et ne favorise que les enjeux procéduraux majeurs s'appuyant sur les textes et renvoyant des refus aux juridictions qui ne jouent pas le jeu.

**Elle va solliciter et sensibiliser les tribunaux pour favoriser la visioconférence. Et pour les missions JAP, les textes indiquent que c'est aux juges de se déplacer dans les établissements et émet des IDF.**

L'ARPEJ reconnaît qu'il peut y avoir des erreurs de leur part et que malheureusement, ils sont en sous-effectif...

Un représentant énumère les heures supplémentaires effectuées par les agents de sa structure et **demande donc si la mise en paiement est possible au-delà des 108h par trimestre ? ils ne peuvent pas poser des jours de récupérations qui se justifie par une nécessité de service de la part de leur hiérarchie.**

**Réponse** : Monsieur GADOIN répond par la négative et indique qu'ils feront le nécessaire pour faire baisser les heures supplémentaires.

L'ARPEJ indique qu'ils font leur possible pour que les agents puissent prendre des jours pour récupérer et que les demandes n'arrivent pas jusqu'à eux pour certaine structure.

## **PROBLÉMATIQUE n°3 : CHORUS DT : les agents en ont marre du retard du paiement mais surtout de la complexité de ce logiciel et n'ont pas de retours lors d'une difficulté sur leur dossier.**

**Réponse** : Madame BOURDOT indique qu'effectivement CHORUS DT **est une catastrophe** pour la prise en charge des remboursements des paniers repas. En ce concerne, les paniers à mi-taux pour les formations tirs, elle explique que le logiciel a toutes les restaurations administratives enregistrées et que parfois, nous n'en avons pas connaissance ou que nous ne sommes pas autorisés à y entrer à cause de notre armement. **Il faudrait former, à minima, des référents sur les PREJ pour aider les agents.**

Actuellement, ils ne sont que deux pour gérer ce logiciel et s'occuper de nos paniers. Cette tâche représente que 20% de leur temps de travail, ce qui explique le retard qui s'accumule.

Elle explique que ce logiciel s'applique à toutes les administrations et n'est pas du tout adapté à nos missions et formations, elle s'applique à tous les fonctionnaires sur la base d'une note et qui n'est jamais réévaluée. **80% des demandes sur la région sont pour les PREJ.**

Actuellement, le DBF traite nos demandes concernant le mois d'octobre 2021 et suivant, PREJ par PREJ mais que certains ont eu des remboursements pour les mois de 2022.

**Syndicat FO Justice :** Nous avons émis des propositions pour palier à ces problèmes.

Dans un premier temps : la possibilité d'un PANIER par jours travaillé, ce qui éviterait les retards de paiements et autres...

Dans un deuxième temps : un montant forfaitaire par mois de 150 à 200 euros par agents et ne plus dépendre du logiciel CHORUS DT.

**Réponse :** Madame BOURDOT est plutôt favorable à nos propositions et se rapprochera et consultera à tous les niveaux, DAP et de BERCY, le ministère des finances qui a établi cette note.

**PROBLÉMATIQUE n°4 : CHARTE DES TEMPS INTERNE À LA DISP DE LILLE :** lors de la réunion Bilatérale FO en septembre 2021, on a demandé la création d'une charte des temps plus adaptée à nos missions pour les PREJ de la DISP de Lille, et avons donné un exemple celle de la DISP de Bordeaux intégrant les propositions émises par les chefs et les agents pour une harmonisation du travail.



La Charte des temps actuelle existe depuis 2014 au sein de la DAP et ne peut être adaptée à nos missions qui évoluent.

On nous avait indiqué que cette idée serait analysée, nous réitérons la proposition en indiquant bien et en appuyant également que le projet ferait l'objet d'un groupe de travail avec la hiérarchie et les représentants syndicaux pour pouvoir mettre en œuvre une charte des temps répondant aux attentes de nos collègues.

**La DISP de LILLE y est favorable, elle veut reprendre la main pour une version plus cohérente avec nos fonctions actuelles. Et ça entre 2022 et 2023.**

Mais ce dispositif ne sera pas mis en place avant 2024, si tout va bien...

Une copie de la Charte de Temps adaptée aux PREJ de la DISP de Bordeaux a été remise à Madame BOURDOT

**PROBLÉMATIQUE n°5 : Demande de véhicules supplémentaires et plus adaptés aux missions longues distances et pour d'autres missions plus particulières comme les missions escorte 3. Le Space Tourer avait déjà été proposé lors des différentes réunions.**

**Réponse :** Madame BOURDOT est favorable et indique que tous les PREJ vont être dotés d'un véhicule SPACE TOURER. Il est également à l'étude la proposition de 2 véhicules RIFTER Cellulaire, 1 pour le pôle NORD de la DI et l'autre pour le pôle SUD de la DI qui seront mis à disposition pour tous les PREJ et ne sait pas encore où ils seront garés si la demande sera acceptée. Ils seront à utiliser plutôt à la place d'un VTD lorsque nous aurons à charge un seul détenu et que celui-ci soit virulent ou avec un profil spécial.

**Syndicat FO justice :** Nous avons demandé s'il était possible de changer le parc automobile pour le restant des véhicules qui ont plus de 250000 km au compteur et qui ne sont toujours pas renouvelés, car les RIFTER ont un dossier trop dur sur les sièges arrière, ce qui n'est pas du tout confortable. Avec l'aide du Responsable PREJ de Lille, comme l'avait fait auparavant la lieutenante qui était à ce poste.

**PROBLÉMATIQUE n°6 : Les lettres de félicitations : Les agents ne se sentent pas remerciés surtout au regard des lettres de félicitations qui ont été distribuées à certains collègues et pas aux autres malgré leurs disponibilités et leur volontariats pour assurer la surveillance périmétrique des établissements, du renfort effectué en étage aussi bien la semaine que les Week-ends afin de pallier aux manques d'effectifs dans les établissements, pour la distributions des masques et gels hydroalcooliques, des transferts et des missions maintenues lors de la crise sanitaire.**

**Réponse :** Madame BOURDOT indique que ce n'est pas elle qui les a faites et que c'est à la hiérarchie de l'époque de s'en occuper...

Elle explique qu'elle en donne également mais pas pour n'importe quoi pour que la signification de ces dernières est un sens.



**Syndicat FO Justice :** Nous lui indiquons que la hiérarchie qui était en place à ce moment-là est toujours sur la DISP de Lille et nous demandons qu'elle puisse se rapprocher de DSD pour au moins savoir les critères retenus pour y avoir droit ?

**PROBLÉMATIQUE n°7 : Les consignes sur les ordres de missions pour les PREJ d'Amiens et Beauvais : les consignes et les profils des détenus ne sont plus communiqués sur les ordres de missions et il a été demandé pourquoi étant donné que sur les autres PREJ cela se fait ?**



**Réponse :** Monsieur Arnaud indique qu'effectivement que pour ces PREJ tout est communiqué aux chefs de structures et que c'est à eux de le faire.

**Syndicat FO Justice :** Un représentant indique que ce n'est pas fait et que ça met en danger les agents de ne pas avoir des renseignements qui pourraient être importants.

**Et qu'il n'est pas compréhensible non plus que la manière de faire ne soit pas identique à tous les PREJ. Les collègues se sentent lésés.**

**PROBLÉMATIQUE n°8 : La chaudière du PREJ de Lille : Il y a eu plusieurs saisines de notre part concernant la chaudière du PREJ de Lille. On nous avait confirmé via les réunions CTS et la bilatérale FO que cette chaudière sera remplacée, nous souhaitons savoir quand ?**

**Réponse :** Madame BOURDOT nous indique ne pas être au courant de ce changement de chaudière au PREJ de Lille, mais elle sait que des réparations ont été effectuées.

**Syndicat FO Justice :** Nous lui signalons que **ce problème perdure** et a aussi été soulevé par le CHSCTD 59 à l'issue d'une visite sur le domaine du PREJ de Lille. **Ce changement avait été validé par Madame Decroix.**

**Réponse :** Madame BOURDOT nous répond qu'elle se renseignera.

**PROBLÉMATIQUE n°9 : La diminution des niveaux d'escortes en fonction du nombre d'agent afin de pouvoir faire certaines missions n'est pas normal... Et encore moins entendable.**



**Réponse :** Monsieur Arnaud explique que jamais ils ne feraient cela, qu'ils ne mettraient pas en péril la sécurité des agents. Il indique que parfois un détenu est indiqué escorte 2 d'office le temps d'avoir plus de renseignements et qu'à l'issue, il passe en escorte 1.

**Syndicat FO Justice :** Nous indiquons que sur certaines structures ou DI, l'escorte 1 à 2 agents n'existe pas et expliquons à la directrice que les formations faites aux agents ne correspondaient pas au dispositif à 2 agents, la triangulaire ne pouvait pas être effectuée. Nous demandons que les escortes 1 soient effectuées à 3 agents.

**PROBLÉMATIQUE n°10 : Les missions longues : Il a été indiqué que parfois sur des missions similaires, les agents dorment à l'hôtel et d'autres reviennent après leur 13h15 de missions, voir plus.**

**Syndicat FO Justice :** Nous indiquons que parfois les missions lointaines perdurent et ne correspondent pas du tout au temps de présentation ou autre communiqué sur les réquisitions ou sur les ordres de mission. Nous appuyons sur le fait que la prise en charge, les pauses sur la route, les pleins d'essences ne sont pas pris en compte et nous souhaitons que cela change.

Nous proposons qu'une carte Bleue puisse être mise à disposition au chef d'escorte lorsque l'équipage fait plus de 13h15 de mission afin de dormir sur place, car le processus actuel de réservation de chambre d'hôtel est très complexe et passe par trop d'interlocuteurs.



**Réponse :** Madame BOURDOT ne pense pas que ce soit possible, elle indique que c'est uniquement par l'intermédiaire d'un service spécifique que les réservations hôtel se font.

**Syndicat FO Justice :** Nous lui donnons un exemple d'équipage qui était bloqué dans le sud lors d'une mission, faute de réservation... Alors que cela avait été fait, les agents ont été dans l'attente toute une journée et un début de soirée pour enfin rejoindre leur hôtel après une journée de travail. Avec une carte Bleue mise à disposition, les agents n'auraient pas eu autant de stress.

**PROBLÉMATIQUE n°11 : L'annexe de Douai : trop de questionnements de la part des agents sur les modalités qu'incombent cette mise en place.**

**Réponse :** Monsieur GADOIN explique qu'ils n'ont pas eu beaucoup de retours, qu'un sondage a été effectué pour savoir qui serait intéressé.

**IL INDIQUE QUE LE NOMBRE D'AGENTS SERAIT DE 12 POUR L'INSTANT, QUE LES MISSIONS SONT PRINCIPALEMENT DU DOUAI-DOUAI. LES AGENTS SERONT GÉRÉS PAR LEUR HIERARCHIE ACTUELLE.**

Pas de précision sur la présence d'un 1<sup>er</sup> Surveillant sur place au regard du manque d'effectif sur le PREJ de Lille.

Il nous informe que Les travaux sur Douai s'effectueront sur 55 mois et que la date approximative d'ouverture de l'annexe est prévue pour **septembre 2022**.

Un travail et une réunion seront effectués pour la mise en place afin de mieux renseigner les agents.

## **PROBLÉMATIQUE n° 12 : Les CRP : les agents se plaignent de ne pas recevoir des réponses à leur CRP.**

**Réponse :** Monsieur GADOIN indique que les agents ont le droit et doivent recevoir un retour pour leur CRP et que maintenant il fallait qu'un agent reçoive un récépissé, un accusé de réception de la part de la hiérarchie n'ayant pas de service RH sur place lors d'un dépôt.

Madame BOURDOT est favorable.



## **PROBLÉMATIQUE n° 13 : La Gazeuse Familiale : elle est autorisée pour les agents ELSP en établissement, pourquoi les PREJ n'en sont-ils pas dotés également ?**



**Réponse :** Madame BOURDOT explique que les ELSP en établissement peuvent l'avoir car ils font de la sécurité périmétrique (en extérieure). Les PREJ effectuant des présentations en audiences, ce matériel n'est pas approprié à l'intérieur des locaux.

**Syndicat FO Justice :** Nous lui indiquons que les agents PREJ sont parfois pris à parti à l'extérieur lorsqu'il n'y a pas de SAS véhicule par exemple. La Gazeuse Familiale peut servir de dissuasions. Il serait intéressant que les agents PREJ puissent l'avoir pour les extractions Enterrement et reconstitution.

**Réponse :** Madame BOURDOT nous indique que la gazeuse ne peut pas être laissée dans un véhicule et que les missions sous escorte notamment les enterrements, ne seront plus effectuées par les agents PREJ mais par les ELSP des établissements concernés.

**Syndicat FO Justice :** On lui signale que tous les établissements n'ont pas d'équipe ELSP, il est certain que nous continuerons à faire des missions sous escorte dans le futur...

## **PROBLÉMATIQUE n° 14 : Problèmes des tribunaux : la logistique, place de parking, réseaux**

**Syndicat FO Justice :** nous indiquons que les PREJ sont mis en difficultés au Tribunal Judiciaire de Compiègne à cause du manque de geôles pour les détenus qui sont obligés de rester dans les véhicules ou les VTD dans la rue, faute également de place sur le parking.

**Nous soulevons également le problème de réseaux au Tribunal et Cours d'Appel de Douai ainsi qu'au Tribunal de Valenciennes où les TELEPHONES, SAGEO et MOTOROLAS ne fonctionnent pas.**

**Réponse :** Madame BOURDOT explique qu'actuellement des tests d'amplificateurs/répétiteurs de réseaux sont menés dans les juridictions et les dossiers PREJ/ERIS vont être actualisés. De nouvelles formations notamment sur les risques terroristes au sein des juridictions sont à l'étude. **A suivre....**

## **PROBLÉMATIQUE n° 15 : L'intégration des agents ELSP des établissements dans les missions PREJ**

**Syndicat FO Justice :** nous soulevons quelques points positifs : L'intégration des ELSP de Beauvais lors d'une cour d'assise, le bon déroulement de cette mission et l'échange de compétences et d'expérience de part et d'autre.

**Réponse :** La Directrice nous informe que ce genre de mixité sera privilégié à l'avenir. Et nous rappelle toute l'importance de préparer les missions en amont et de briefier les équipes. Cela pourrait être une solution pour soulagement les agents PREJ si les ELSP récupéraient une partie de nos missions ou nous renforçaient. Elle indique également que les agents PREJ pourront prendre la place d'un ELSP d'établissement s'ils en ont besoin !

## **PROBLÉMATIQUE n° 16 : L'auto-renfort : Il a été demandé sur quelle note ou décret est indiqué que les agents puissent faire de l'auto-renfort et qu'elle était le positionnement et les moyens sont mis à disposition des agents PREJ surtout après un refus par les FSI.**

**Réponse** : Monsieur Arnaud indique que la « procédure » est de mettre 4 agents dans le véhicule avec le détenu et 2 agents dont le chef d'escorte dans le véhicule suiveur.

**Syndicat FO Justice** : Nous répliquons en expliquant que parfois le même détenu sortait avec les FSI qui ont un dispositif bien plus important avec parfois un véhicule ou 2 motards devant et un véhicule derrière ce qui ne correspond pas à notre dispositif ni à notre armement.



**Réponse** : Madame BOURDOT indique qu'à l'issue ce sera les agents ELSP qui feront la fouille du détenu et qui le prendront en charge pour une présentation en audience et que les agents PREJ feront l'auto-renfort.

## **PROBLÉMATIQUE n° 17 : L'armement du PREJ de Beauvais**

**Syndicat FO Justice** : Au regard de la discussion, il apparaît aux yeux de tous que l'armement tel qu'il est fait actuellement **est une hérésie** qui met en danger les agents PREJ de Beauvais, d'un point de vue sécuritaire, des heures et de la fatigue engendrée pour les agents. **Une solution est proposée, la mise en place d'un modulaire sur le site du CP de Beauvais.** Madame BOURDOT nous rejoint sur ce point.

Malheureusement, quand la question est posée, pour quelle échéance ? La réponse apportée est « qu'ils réfléchissent aux modalités/procédures » mais que rien n'est impossible.

Néanmoins, nous remarquons que le sujet n'est pas pris à la légère et qu'il y a une réelle prise de conscience de la part de Madame BOURDOT. **Espérons que cet enthousiasme que nous avons ressenti se concrétise rapidement.**



## **PROBLÉMATIQUE n° 18 : La communication avec la hiérarchie**

**Réponse** : Monsieur GADOIN indique qu'il y a eu des visites sur les PREJ de la DISP de Lille afin d'avoir un contact avec les agents présents et qu'il est facilement accessible, Madame BOURDOT a fait également la visite de ces structures afin de prendre un premier contact avec les responsables de celles-ci.

Madame BOURDOT indique qu'il a été mis en place des réunions mensuelles au sein du Prej de Valenciennes car il y a un réel manque de communication et souhaite qu'elles soient généralisées sur l'ensemble des PREJ. Pour Beauvais, il y a une autre visite de prévue.

De manière générale, Il y aura des visites plus régulières de leur part.

## **PROBLÉMATIQUE n° 19 : Les travaux**

**Réponse** : Monsieur GADOIN nous informe que pour le PREJ de Valenciennes, le directeur qui occupait les lieux s'en va dans peu de temps, ce qui pourrait débloquer la situation pour les travaux dans son logement.



Pour le PREJ de Longuenesse, il y a un réel manque de places, les vestiaires ont été changés pour un meilleur rangement notamment pour le gilet par balle.

**Apparemment tous les PREJ en seront dotée.**

Pour le PREJ de Lille, il est indiqué qu'il y a eu une réunion à ce sujet il y a une semaine, le projet Loos est toujours d'actualité et reste en discussion.

Madame BOURDOT propose qu'un aménagement se fasse dans la maison qui leur a été mis à disposition pour désengorger le bâtiment principale (notamment le déménagement de vestiaires femmes). Cela se fera en concertation avec le responsable des PREJ de Lille.

**Syndicat FO Justice** : Nous indiquons qu'il est temps de faire quelque chose car les agents ont été patients jusqu'à aujourd'hui et qu'ils sont dans le flou total ainsi que les agents ERIS sur cette nouvelle structure qui devait être construite puis annulée et de nouveaux dans les tuyaux...



## **EN CONCLUSION :**

**Madame BOURDOT rappelle que sa prise de fonction a eu lieu le 1 mars et que de toute évidence, elle connaît déjà une partie de ces dossiers ayant fait l'objet d'intervention syndical FO Justice mais qu'il est évident qu'un certain temps lui sera nécessaire afin d'activer les bons leviers, nous sommes dans l'attente d'actions concertées de sa part en faveur des personnels. Nos échanges ont été dans l'ensemble constructifs.**

**Malheureusement, par faute de temps, il y a d'autres sujets que les Agents PREJ de DISP de LILLE auraient aimé soulever.**

**NÉANMOINS NOUS NE SOMMES PAS NÉS DE LA DERNIÈRE PLUIE.**

**Nous attendons les retours promis par la DISP sous 15 jours particulièrement sur la planification.**



**EN CAS DE DÉFAUT, NOUS SAURONS PRENDRE NOS RESPONSABILITÉS !**

SLP FO Justice PREJ  
Le 10 mai 2022

